

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Birraux, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

Dans l'alinéa 6 de cet article, après les mots : « provisions ou »,

substituer au mot :

« les »,

les mots :

« le montant, la composition ou la gestion des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.